

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 février 2012**

Décision n° **B-2012-2977**

commune (s) :

objet : Appui à la conduite de démarches de participation citoyenne - Lot n° 4 : conception et mise en oeuvre d'ateliers citoyens ou conférences de citoyens - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme David M.), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Bouju, Assi.

Absents non excusés : MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 février 2012**Décision n° B-2012-2977**

objet : **Appui à la conduite de démarches de participation citoyenne - Lot n° 4 : conception et mise en oeuvre d'ateliers citoyens ou conférences de citoyens - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre de l'Acte II de la politique de participation citoyenne, la Communauté urbaine de Lyon cherche à renouveler ses pratiques et à développer des dispositifs non expérimentés par la Communauté urbaine jusqu'à ce jour, permettant en particulier le recours à des citoyens ordinaires tirés au sort couplé à un processus délibératif rigoureux.

Le présent marché a pour objectif de recourir à un prestataire extérieur qui apportera son expertise complémentaire à celle de la maîtrise d'ouvrage dans la mise en place de ces nouveaux dispositifs.

En outre, la posture de neutralité de prestataire extérieur dans le tryptique élus/techniciens/citoyens permet le rôle de tiers facilitateur qui confère une crédibilité et une légitimité indispensable à ces démarches.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la conduite de démarches de participation citoyenne.

Les prestations du présent lot n° 4 : conception et mise en oeuvre d'ateliers citoyens ou conférences de citoyens ont pour objet d'assurer la mise en oeuvre complète de ce nouveau dispositif, depuis le tirage au sort du panel de participants jusqu'à l'animation de l'atelier citoyen et la préparation de sa restitution par les porte-paroles des panélistes.

Ce lot fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse 1 fois 2 ans.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 janvier 2012, a classé première l'offre jugée économiquement la plus avantageuse de l'entreprise suivante : Missions Publiques, SARL, pour un montant maximum de 300 000 € HT sur la durée totale du marché (4 ans).

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise suivante :

- lot n° 4 : conception et mise en œuvre d'ateliers citoyens ou conférences de citoyens ; Missions Publiques, SARL, pour un montant maximum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC sur la durée totale du marché.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012, 2013, 2014 et 2015 - compte 062 800 - fonction 020 - opérations n° 2037, 2038 et 2266.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 février 2012.